

LES ENSEIGNEMENTS DE LA TABLE RONDE THÉMATIQUE N°4

ST-VALERY-SUR-SOMME, 27 mai 2010

Ce texte résume les enseignements de la quatrième table ronde du débat public, le 27 mai 2010. Il a été soumis aux commentaires des internautes jusqu'au 25 juin.

La réunion a rassemblé plus de 200 participants, élus, institutionnels, pêcheurs et habitants, associatifs. Elle a été suivie en direct par 358 internautes.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière de débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat dont le thème porte ce soir sur : **les incidences de l'implantation du projet des Deux Côtes sur la faune et la flore sous-marines, les oiseaux, la chasse.**

Une première table ronde aborde les conséquences du projet sur la faune et la flore sous-marines et les oiseaux, la seconde la compatibilité du projet avec le parc naturel marin et les conséquences éventuelles pour les chasseurs.

Faune et flore : des études d'impact qui ne font pas l'unanimité

La Compagnie du Vent a réalisé un certain nombre d'études benthiques, d'études sur la ressource halieutique, sur l'avifaune, ainsi que sur les veaux marins, dans la zone d'implantation du projet des deux côtes. Les résultats de ces études indiquent que :

- le projet aurait peu d'impact sur la faune locale ;
- il n'affecterait pas les principales zones de pêche de la coquille ni les nourriceries ;
- de nombreuses espèces ne seraient pas concernées par le projet ;
- d'autres espèces (Fous de Bassan) ne seraient que peu menacées ;
- les veaux marins ne traverseraient pas la zone d'implantation.

Ces résultats soulèvent un certain nombre de réserves et de critiques de la part de différents acteurs.

François Sueur, ornithologue, qui a eu accès aux études d'impact réalisées par La Compagnie du Vent sur les oiseaux et les mammifères marins, relève des manques d'approfondissement de certaines études, comme celles réalisées sur le marsouin commun et le globicéphale noir, ainsi que des lacunes méthodologiques (sur les veaux marins par exemple) et un rapport scientifique qui manque de clarté.

Un élu du Conseil régional de Picardie, également chasseur, conteste l'absence des Bernaches cravant, ainsi que d'autres oiseaux migrateurs, dans les études de La Compagnie du Vent. Ce décalage entre l'observation d'une faible quantité d'oiseaux migrateurs par les études de La Compagnie du Vent et celle des chasseurs qui « vivent » sur le terrain est confirmé par le témoignage de plusieurs chasseurs et pêcheurs. Certains l'expliquent par le choix d'une mauvaise méthodologie (l'avion comme moyen d'observation est en effet jugé beaucoup trop rapide). Ce qui fait dire à un représentant de la FED que « bizarrement, pour chaque implantation, il n'y a rien à cet endroit ! ». Les chasseurs rappellent que la Manche est un couloir migratoire majeur. Chasseurs, pêcheurs et experts s'accordent à juger nécessaire d'approfondir les études menées.

Jean-Mathieu Kolb (La Compagnie du Vent) rappelle la mise en place d'un comité de suivi pour lequel une présidence tournante a été proposée. Il rejoint la préoccupation exprimée par Nicolas Lottin (chasseurs de la Baie de Somme) de bâtir un projet viable et raisonné. La Compagnie du Vent s'engage à mener de nouvelles études, en réponse aux attentes exprimées par les acteurs et à établir, avec les professionnels, un protocole d'études sur les oiseaux.

Le GEMEL attire l'attention sur le fait que le principal impact proviendra du panache turbide provoqué par les travaux d'installation : le retour à la normale est prévisible à 10 ans. Pendant l'exploitation du parc éolien, l'introduction d'un substrat dur – favorable à la fixation de moules – peut avoir un impact sur les différentes espèces présentes sur la zone. C'est pourquoi il recommande d'exercer un suivi constant de l'évolution de la faune sur le secteur, en couplant différentes études. La nécessité de varier les méthodes d'observation est également avancée par la Ligue de Protection des Oiseaux.

Un membre de l'Association pour la sauvegarde de la baie de Somme s'inquiète de l'impact de la pollution lumineuse sur les oiseaux migratoires.

Les associations de protection de l'environnement créent la surprise

La Ligue de protection des oiseaux se déclare favorable au projet à la condition de mener des études plus poussées ; ces compléments d'études sont même une condition sine qua non pour le représentant de la chasse en Baie de Somme.

Picardie Nature, quant à elle, n'émet pas d'opposition de principe à l'éolien, tout en s'interrogeant sur les critères de définition d'un risque moyen sur les espèces pélagiques. Elle s'interroge surtout sur les modalités d'attribution des compensations financières, s'oppose à l'indemnisation de la plaisance et préférerait que ces

compensations alimentent des projets de développement durable.

Cette position des associations, plutôt favorable à l'implantation de parcs éoliens en mer, surprend et agace certains participants ; Catherine Boutin déplore cette attitude qu'elle trouve « scandaleuse », alors « qu'il s'agit de véritables hachoirs à oiseaux », Eric Kraemer ne « peut pas accepter qu'une association de défense de l'environnement se prononce pour l'éolien ». La LPO répond qu'une éolienne bien installée n'est pas un hachoir à oiseaux.

Les exemples étrangers

Ib Petersen, éminent spécialiste à l'université de Aarhus au Danemark, explique que le gouvernement a mis en place un groupe d'études écologiques, composé d'industriels énergétiques, d'instances gouvernementales en charge de la protection de l'environnement et de représentants de la société civile, afin de mener des études d'impact. Les résultats ont conduit le gouvernement à implanter un important parc d'éoliennes. Les études de suivi démontrent un impact limité : la majorité des oiseaux contourne le parc (47 oiseaux sur 250000 sont victimes de collisions), certaines espèces quittent la zone et reviennent au bout de 6 ans (macreuse noire), d'autres, en petit nombre, disparaissent définitivement de la zone.


Mickaël Haustant, chargé de mission scientifique à l'Ambassade de France à Londres, rappelle les objectifs très ambitieux de la Grande-Bretagne : baisse de 80% des GES à l'horizon 2050, une part de 15% d'énergies renouvelables d'ici 2020 dont 42% en éolien offshore. Au total 336 turbines sont installées pour une puissance de 1000 MW et 9 zones ont été identifiées de 6 à 62 milles de la côte, jusqu'à 50m de profondeur pour installer 32 GW. Plusieurs appels d'offres ont déjà été lancés par le gouvernement qui élabore le cahier des charges.

La transposition du modèle danois au modèle normand est parfois contestée, mais Mr Petersen affirme que le flux d'oiseaux migratoires est aussi important au Danemark qu'en France.

Des craintes et des réticences...

... sont exprimées au cours de cette réunion, en complément des sujets spécifiquement abordés (faune, flore, chasse) :

1. Une crainte majeure d'une prolifération de projets implantés sans coordination et concentrés sur cette zone jugée la plus propice ;
2. L'indignation devant ce que certains appellent la « mainmise des spéculateurs » sur le littoral français, d'autres un tour de passe-passe pour enrichir des entreprises privées aux frais des contribuables français (au moyen de la CSPE),

- 
- alors que cette énergie ne serait destinée qu'à l'exportation à bas prix – ce à quoi La Compagnie du Vent répond qu'en 2009 la France a importé de l'électricité pendant 57 jours ; d'autres expriment seulement leur inquiétude de confier la production d'énergie à des intérêts privés ;
3. L'inquiétude par rapport aux risques environnementaux et aux risques de collision entre pétroliers et éoliennes ;
 4. L'inquiétude par rapport aux pertes d'emplois pour les pêcheurs qui voient réduire leur zone de pêche ;
 5. Un sentiment d'injustice : les emplois seraient créés à Dieppe et au Tréport et la moitié de la redevance serait versée à la seule Haute-Normandie alors que le projet impacte aussi la Somme.